



Réf. Farde e-Assemblées : 2354890

N° OJ : 6

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

Objet : Asbl Skinfama.- Subside : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2020;

Considérant que l'asbl Skinfama demande un subside de 5.000,00 EUR pour les frais du Festival Congolisation 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 5.000,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl Skinfama.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2020.

Annexes :